

Digne-les-Bains, le **15 JUN 2022**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022- 166-001
portant approbation de l'ordre départemental d'opérations feux de forêts 2022.

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

- VU l'ordre d'opérations national feux de forêts ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code forestier ;
- VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du corps départemental des sapeurs-pompiers des Alpes-de-Haute-Provence.

ARRÊTE

Article 1er : L'ordre d'opérations, annexé au présent arrêté, qui fixe l'organisation de la lutte contre les feux de forêt dans le département des Alpes-de-Haute-Provence au titre de la saison 2022 est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, Mesdames les Sous-Préfètes de Forcalquier et de Castellane, Monsieur le Sous-Préfet de Barcelonnette, Monsieur le Directeur des services du cabinet, Mesdames et Messieurs les Maires, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique, Monsieur le Colonel commandant du groupement de gendarmerie départemental, Monsieur le Délégué militaire départemental, Monsieur le Directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts, Monsieur le Chef de service de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, Monsieur le Président du Parc Naturel Régional du Verdon, Madame la Présidente du Parc Naturel Régional du Lubéron, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


Violaine DEMARET